

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon - Covati

4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 / 📠 03.80.95.15.67 / ✉ covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-095

Séance du 2 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 35

Suppléants : 1

Procurations : 5

Excusés : 1

Absents : 2

Votants : 41

L'an deux-mille-vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents :

MMES PREVITALI, POINSON, SOLDATI, KAISER, SMET, TROUSSARD, POUPON, FRESSE et MALLEVRE (suppléante)
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, BACHOTET, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, POMI, ROYER E., PERDERISET, CHIGNARDET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER,

Excusés : Mme STAIGER, pouvoir à M. CONNAN, VAUTHRIN, pouvoir à Mme KAISER, TARANCHON pouvoir à M. LAVEVRE, COELHO MM. MORTIER, pouvoir à M. LHOMME, BARD et ROYER O, pouvoir à M. PERDERISET

Absent : MM. PERNOT et UHL

Objet : Mobilité

Tarification espace de Coworking à la gare à Marcilly-sur-Tille

Vu la délibération n°2023-44 relative à la convention d'occupation temporaire avec la SNCF à la gare d'Is-sur-Tille,

Vu la délibération n°2024-033 relative aux tarifs de l'espace de coworking,

Vu la délibération n°2025-037 relative aux tarifs de l'espace de coworking,

Le Président expose que la réservation des espaces de travail (bureaux et salle de réunion) de l'espace de coworking était jusqu'à présent assurée par l'intermédiaire d'une plateforme spécialisée dans la gestion des espaces de coworking. Cette société n'assurant plus cette prestation, le contrat la liant à la collectivité a été résilié.

Désormais, les réservations seront prises en charge directement par les services de la COVATI. Il convient, en conséquence, d'approuver les nouveaux tarifs applicables, lesquels ne comprennent plus les frais additionnels précédemment facturés par la société de réservation :

Espace	Prix unitaire HT en €
Coworking forfait mensuel	200,00
Bureau RDC accessible PMR mensuel	200,00
Bureau prix par heure	5,00
Salle de réunion prix par heure	14,5

Bureau fermé (25,79 m²) au mois	270,00
Bureau fermé prix à la journée	20,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs précédemment cités,

Pour expédition conforme

Le Président

